



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE

ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 27 septembre 2022

Lieu : Centre d'accueil à COURVIERES - 20 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet	
	Fabien Vieille-Mecet	Pouvoir à L. Girod		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	absente	
Boujailles	Richard Ielsch	Pouvoir à F. Picard		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	Pouvoir à D. Jeannin	
	Cyril Valion	X		La Rivière	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X		Drugeon	Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	Vaux et		Bernard Beschet	X
Dompierre les	Michel Beauque	X	Chantegrue	Pierre Nicod	X	
Tilleuls	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Mr Fabrice PICARD

Ordre du jour

DELIBERATION POUR APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 AOUT 2022

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

- Présentation des nouvelles collaboratrices

FINANCES – FISCALITÉ

- Information sur répartition obligatoire de la taxe d'aménagement entre les communes et la CFD
- Délibération sur rapport de la CLECT réunie le 6.9.2022

EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

- Délibération fixation tarifs pour vente d'eau exceptionnelle

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- ZAE : point d'avancement des dossiers en cours
- ZAE : délibération pour approbation de la convention de prestations de services par le Syndicat intercommunal Bulle-Dompierre les Tilleuls
- FARCT : délibération pour autorisation signature convention relative au droit de reprise

VALORISATION DES PATRIMOINES – ENVIRONNEMENT

- Délibération d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des aménagements du parcours Karst
- Réserve Naturelle Régionale Frasne-Bouverans : délibération d'attribution du marché « média numérique »

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr Eric Liégeon, maire de Courvières, accueille l'assemblée et donne la parole au président qui ouvre la séance.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 AOUT 2022

Sur interrogation de Mr le Président :

Délibération n° 99 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 30 août 2022.

2) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

2.1. Présentation des nouvelles collaboratrices

Madame Mariève Bonnet se présente en qualité d'animatrice jeunesse en remplacement de Emma Chamoret depuis le 15 septembre, en précisant qu'elle intervient au collège à Frasne, au Point Information Jeunesse et dans les communes.

Son arrivée dans ses nouvelles fonctions se déroule très bien.

Madame Marion Guillard-Jeannin se présente à son tour. Originnaire de Bulle, elle occupe le poste de technicienne eau potable-assainissement depuis le 12 septembre et travaille en doublon avec Mrs Sylvain Pereira et Bertrand Dichamp. Son intégration se passe bien, avec beaucoup de choses à découvrir.

Après la présentation des conseillers communautaires, Mr le Président leur souhaite une bonne et longue continuation au sein de la CFD.

3) - FINANCES

3.1. Information sur la répartition obligatoire de la taxe d'aménagement entre les communes et la CFD

Mr le Président rappelle que le sujet a été abordé en commune, afin de respecter les nouvelles obligations en matière de répartition de la taxe d'aménagement.

Une note de présentation a été envoyée avec le rapport.

Il conviendra de définir une clé de répartition qui définira le montant du reversement de la recette communale à la CFD, au vu de leurs dépenses d'équipements publics respectives.

Le sujet, qui est complexe en raison de taux différents, est à l'étude avec le cabinet KPMG pour délibération avant le 31 décembre 2022.

Calendrier des délibérations :

Répartition de la taxe d'aménagement perçue en :	Date limite des délibérations concernant les modalités de partage de la taxe d'aménagement
2022	31 décembre 2022 (pour une application en 2022)
2023	31 décembre 2022 (pour une application en 2023)
2024	30 juin 2023 (pour une application en 2024)

3.2. Rapport de la CLECT

Mr le Président informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), suite à l'instauration en 2012 de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon, tout nouveau transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des charges nettes correspondantes par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il précise que la dernière CLECT du 6 juillet 2021 avait porté sur les modifications intervenues en 2019 et 2020.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2021.

Considérant que le rapport de la CLECT constitue dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation,

Considérant la notification du rapport aux communes en date du 7 septembre 2022,

Délibération n° 100 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT,

- **Prend acte du rapport de la CLECT.**

Par ailleurs, Mr le Président indique que, conformément aux obligations réglementaires, il présentera le rapport quinquennal de la CLECT (2017-2021) lors d'un conseil au 4^e trimestre 2022 dans un premier temps, puis aux conseils municipaux.

4) - REGIES EAU – ASSAINISSEMENT

Mr Eric Liégeon, vice-président en charge de ces compétences, présente les points.

4.1. Fixation des tarifs pour vente exceptionnelle d'eau

Le syndicat pastoral de La Vessoie, domicilié chez Mr Sylvain Paillard 2 Chantegrue à Vaux et Chantegrue, a été autorisé à prélever de l'eau provenant d'un des poteaux incendie situé sur le territoire de la commune de Boujailles, qu'il convient de facturer sur la base de 20 m³.

Délibération n° 101 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sur avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 13 septembre 2022 :

- **Autorise Mr le Président à recouvrer la somme telle que détaillée ci-dessous auprès du syndicat pastoral de la Vessoie chez Mr Sylvain Paillard à Vaux et Chantegrue :**
 - ✓ Eau : $20 \text{ m}^3 \times 1.03 \text{ €} = 20.60 \text{ € HT} + \text{TVA } 5.5 \% = 21.73 \text{ € TTC}$
 - ✓ Prestation contrôle technicien : $50 \text{ € HT} + \text{TVA } 20 \% = 60.00 \text{ € TTC}$
 - ✓ Frais de gestion : $15 \% \times (20.60 \text{ €} + 50 \text{ €}) = 10.59 \text{ €} + \text{TVA } 20 \% = 12.71 \text{ € TTC}$
 - ✓ **Total : 81.19 € HT / 94.44 € TTC**
- **Autorise Mr le Président à facturer toute future vente exceptionnelle d'eau aux tarifs unitaires ci-dessous :**
 - ✓ Eau : $1.03 \text{ € HT par m}^3 + \text{TVA } 5.5 \%$
 - ✓ Prestation contrôle technicien : $50 \text{ € HT} + \text{TVA } 20 \%$
 - ✓ Frais de gestion : $15 \% \text{ du total HT}$

Mr le Président rappelle que toute autorisation de prélèvement d'eau ne peut être accordée que par la CFD.

Par ailleurs, Mr Liégeon précise que le cabinet Verdi a débuté l'étude relative à l'interconnexion des réseaux d'eau entre La Rivière Drugeon et Bouverans et relative à la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue d'Arlier et rue des Tourbières à Bannans et rue sur la Tille à Dompierre les Tilleuls.

5) - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mr Michel Beuque, Vice-Président en charge de la compétence, présente les points.

5.1. ZAE Bulle : point d'avancement des dossiers en cours

1 nouveau lot réservé :

- Lot 24 : Fraville Piscine&Spa (contrat de réservation signé le 10.08.2022)

et 5 lots encore réservés :

- Lots 6 et 7 : BTP Loiget Lonchampt (en attente modificatif PA pour plans esquisse)
- Lot 22 : SAS T&G Construction (dépôt du PC à venir)

- Lot 42 : Coopérative des Monts de Joux (en attente réaménagement zone arrière)
- Lot 41 : Charpente Pontarlier (en attente réaménagement zone arrière)

➤ 1 seul lot disponible à la commercialisation : lot 23

Permis d'aménager modificatif n° 6 :

La demande qui a été déposée le 22.07.2022 est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Principales modifications :

- Aménagement de la zone arrière : suppression des 4 lots initiaux et de la voirie de desserte pour création de 2 lots avec réduction de la surface de la butte paysagère
- Augmentation de la hauteur des bâtiments (compatibilité avec règles du PLUi)
- Modification du sens d'implantation du bâtiment sur le lot 7
- Création d'un lot à l'entrée côte village (surface 270 m²), qui sera plateformé et raccordé au réseau électrique : possibilité de location temporaire pour des activités type « food-truck » (offre de restauration méridienne) , bus d'information BGE (réseau d'aide à la création d'entreprise), etc ...

5.2. Approbation de la convention de prestation de service avec le syndicat intercommunal Bulle – Dompierre les Tilleuls

La gestion et l'entretien des espaces publics de la ZAE intercommunale de Bulle relève de la compétence communautaire.

Toutefois, compte-tenu de l'absence de moyens humains au sein de la CFD, une demande a été faite au Syndicat intercommunal Bulle Dompierre-les-Tilleuls afin de réaliser des missions de suivi régulier et d'interventions ponctuelles, notamment :

- Surveillance générale des équipements publics,
- Nettoyage des espaces publics,
- Préparation préalable et ultérieure aux interventions de déneigement,
- Interventions ponctuelles selon les nécessités.

Une convention de prestations de services est donc proposée avec le Syndicat intercommunal Bulle Dompierre-les-Tilleuls.

Délibération n° 102 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de la convention

- **Autorise Mr le Président à signer la convention de prestations de services avec la Syndicat intercommunal Bulle Dompierre-les-Tilleuls.**

5.3. FARCT : autorisation signature convention relative au droit de reprise

Dans le cadre du Pacte régional avec les territoires pour l'économie de proximité mis en place suite à la crise sanitaire liée au coronavirus et le confinement, la CFD a signé le 8 octobre 2020 une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Cette convention a validé la participation financière de la CFD à deux fonds complémentaires :

- le Fonds Régional des Territoires (FRT),
- le Fonds Régional d'Avances Remboursables « Consolidation de la trésorerie des TPE » (FARCT).

Concernant le FARCT, la Région a intégré notamment une participation des EPCI pour financer ce fonds mutualisé et solidaire. A ce titre, la CFD a contribué par un versement à hauteur de 1 € par habitant, soit un montant de 5 984 €.

L'enveloppe totale de ce fonds s'est élevée à 14,2 millions d'€ et a été utilisé par les Très Petites Entreprises régionales à hauteur de 84,76 % (12 035 500 € mobilisés).

De ce fait, dans un objectif de mutualisation des moyens budgétaires attribués à ce dispositif, la Région a validé par délibération du 8 juillet 2022, son engagement à rembourser aux EPCI signataires du Pacte et ayant versé leur contribution financière, leur participation financière.

Afin de valider les conditions et modalités du droit de reprise, la Région propose une convention de partenariat avec la CFD.

Délibération n° 103 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, lecture faite de la convention,

- Autorise Mr le Président à signer la convention de partenariat avec la Région relative au droit de reprise du fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE ».

6) - VALORISATION DES PATRIMOINES - ENVIRONNEMENT

Mr Rémi Debois, Vice-Président en charge de la compétence, présente les points.

6.1. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre – parcours Karst

La consultation du marché public à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre des aménagements du projet « Des aventures fankarstiques », a été relancée le 3 août 2022 avec une date de remise des offres avant le 31 août 2022. 4 offres ont été reçues.

La commission d'examen des offres, qui a eu lieu le mardi 27 septembre à 16 h, propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet COLIN ET ASSOCIES - 39300 CHAMPAGNOLE, pour un montant de rémunération établi sur un pourcentage qui s'applique au montant hors taxe des travaux de 14.96 %.

Délibération n° 104 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- attribue le marché public à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre des aménagements du parcours Karst au Cabinet Colin et associés – 39300 CHAMPAGNOLE ;
- autorise Mr le Président à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à cette mission ;
- Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022.

6.2. RNR des tourbières de Frasne-Bouverans : attribution du marché « média numérique »

Dans le cadre du projet d'interprétation de la grande boucle, un marché a été publié pour la mise en place d'un média d'interprétation numérique pour les sentiers de découverte des tourbières de Frasne. Cinq offres ont été reçues.

La commission d'examen des offres réunie le lundi 12 septembre à 17 h propose de retenir l'offre la mieux-disante à savoir :

- LIVDEO – 25000 BESANCON pour la somme de 72 680 € HT pour 15 postes (mutualisation de la location de l'hébergement annuel avec le dossier Karst.
L'option de 8 050 € n'a pas été retenue pour éviter un dépassement de budget.

Délibération n° 105 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Attribue le marché pour la mise en place d'un média d'interprétation numérique pour les sentiers de découverte des tourbières de Frasne à la société LIVDEO – 25000 BESANCON pour un montant de 72 680 € HT ;
- Autorise Mr le Président à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à cette mission ;
- Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022.

7) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Création du SGC Pontarlier (Service de Gestion Comptable) et affectation d'un CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) à la CFD et à ses communes membres

Mr le Président rappelle que dans le cadre de la réorganisation de ses services, la DGFIP a regroupé les postes comptables à Pontarlier le 1^{er} septembre dernier et a créé des postes de conseillers aux décideurs locaux dont la mission consiste à se mettre au service des élus locaux et de leurs services. Pour la CFD, la CCA 800 et leurs communes membres, il s'agit de Mme Jocelyne Hernandez qui a été rencontrée cet après-midi même.

Elle tiendra les permanences suivantes à la CFD :

- ✓ Jeudi 13 octobre 8 h 30 – 11 h 30
- ✓ Jeudi 27 octobre 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h – 16 h
- ✓ Jeudi 3 novembre 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h – 16 h
- ✓ Jeudi 10 novembre ... 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h – 16 h
- ✓ Jeudi 17 novembre ... 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h – 16 h
- ✓ Jeudi 1^{er} décembre ... 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h – 16 h
- ✓ Jeudi 8 décembre..... 8 h 30 – 11 h 30
- ✓ Jeudi 22 décembre.... 8 h 30 – 11 h 30

7.2. Concours photo initié par le groupe « Patrimoine »

Mr Rémi Débois rappelle le concours-photos « les trésors de nos villages » qui se terminera par la remise de lots le dimanche 4 décembre à 11 h à la maison du temps libre à La Rivière Drugeon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Courvières.

Le Président,

Christian VALLET.

